

# **REVUE DE PRESSE\***

## **DU JEUDI 07 MAI 2026**



\* Tous les articles sont issus du journal Le Progrès sauf lorsque le nom d'un journal ou d'une revue est indiqué expressément

Jeudi 30 avril 2026



Les squelettes bien visibles ont été découverts ce mardi après des travaux rue de l'Abbaye d'Ainay. Photos Aline Duret

Lyon 2e

# Mystère à Ainay : une quinzaine de squelettes découverts

Réalisées par la Direction de l'archéologie de la Ville de Lyon, à deux pas de la basilique Saint-Martin d'Ainay, les fouilles ont permis de mettre au jour une quinzaine de squelettes adultes, dont la datation est à préciser. L'opération se poursuit pendant une quinzaine de jours dans un secteur où la Métropole souhaitait planter des arbres.

La Métropole veut y planter des arbres. Et l'opération suppose au préalable une phase de fouilles réalisée dans le cadre d'une prescription archéologique et plus précisément d'un diagnostic. Le site est placé à deux pas de la basilique Saint-Martin d'Ainay (Lyon 2<sup>e</sup>), ancienne église abbatiale datant du XII<sup>e</sup> siècle, fortement remaniée au XIX<sup>e</sup> siècle, qui reste représentative de l'art roman à Lyon et qui est classée au titre des monuments historiques depuis 1840. Il était logique, presque certain, de faire des découvertes.

## Les archéologues n'ont pas eu à creuser très profond

Ainsi, ce mercredi après-midi, les premières recherches engagées sur une portion de la rue de l'Abbaye d'Ainay, juste à l'arrière de la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement ont permis de mettre au jour « une quinzaine de squelettes adultes », précise Naïs Novat, responsable de la valorisation et de la communication à la Direction de l'archéologie de la Ville de Lyon. Les archéologues dépêchés sur place n'ont semble-t-il pas eu à creuser très profond.

Et l'information s'est vite



Les archéologues n'ont pas eu à creuser très profond pour mettre à jour ces squelettes. Photo Aline Duret

frayé un chemin parmi les passants, les touristes et les riverains, ces derniers multipliant les interrogations. *Le Progrès* était sur place. En se penchant un peu, on devine les restes d'un crâne et de nombreux ossements. Tout le monde s'arrête et tout le monde pose des questions tant l'histoire de Lyon intéresse et intrigue. Résultat, beaucoup de curieux se pressent contre les grilles derrière lesquelles les archéologues poursuivent leurs recherches. Juste avant que le site ne soit entièrement clos d'un tissu occultant l'emplacement en question.

« Y a-t-il des ossements d'enfants », pouvait-on entendre. « Savez-vous de quand ils datent ? Seront-ils exposés ?

Combien de temps vont durer les fouilles ? »

## « Des sépultures du XI<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle »

Les spécialistes tentent de répondre mais le travail est en cours. Les quatre archéologues de la Direction de l'archéologie de la Ville de Lyon sont sur place pour une quinzaine de jours.

« Nous sommes là face à des sépultures, poursuit Naïs Novat, situées dans l'enceinte de l'ancienne abbaye. Elles dateraient du XI<sup>e</sup> ou du XVI<sup>e</sup> siècle. » Les précisions viendront plus tard. Pour tenter, peut-être de rassembler les éléments de ce qui serait un cimetière datant du Moyen-Âge. Et d'analyser ensuite le

tout, pour essayer de comprendre ou documenter davantage l'histoire de ce quartier ancien de la Presqu'île, qui, situé entre Bellecour et la rue des Remparts d'Ainay est placé au sud du secteur Unesco.

Ces découvertes sont toujours très attendues ou tout du moins suivies de près, car « on possède très peu d'information sur le passé d'Ainay », nous disent les Archives municipales de Lyon, mais en revanche, « mythes et légendes sont nombreux ».

Peu de réponses ont pu être données ce mercredi après-midi. Il n'empêche, dira l'un des curieux, vous n'êtes pas près de planter des arbres.

● A. Du avec H. F.

## Repères ► Les dernières mises au jour

### ● Des ossements d'ours et peut-être de panthères à la Croix-Rousse

Janvier 2026. Dans le cadre d'un projet de restauration du Jardin des Plantes, un diagnostic archéologique réalisé aux abords de l'amphithéâtre des Trois Gaules a permis de mettre au jour des « découvertes incroyables » datant de 120 et 200 après J.-C., parmi lesquelles une concentration d'ossements d'animaux sauvages et exotiques comme des restes d'ours ou de ce qui pourrait bien être une panthère.

### ● Des squelettes de chevaux de la Rome antique à Loyasse

Janvier 2026 toujours. Le reste de deux équidés datant de la période antique ont été mis au jour parmi les découvertes réalisées par les archéologues de la Direction de l'Archéologie de la Ville dans l'enceinte du cimetière de Loyasse où une ferme urbaine pédagogique doit être aménagée.

### ● La première porte monumentale antique de l'enceinte de Lugdunum sur la colline de Fourvière

Avril 2025. Dans l'ancien ossuaire du cimetière de Loyasse, les archéologues du service archéologique de la Ville sont tombés sur la première porte monumentale antique de l'enceinte de Lugdunum édifiée il y a près de 2000 ans ainsi que sur une voie romaine « quasi intacte » datant du I<sup>er</sup> siècle de notre ère.

LE PROGRES 30/04/26 par Anne-Laure Wynar

## Logements sociaux : la préfète rend les permis de construire à 6 communes sur 7

Début 2024, la préfète du Rhône prenait une décision inédite par son ampleur en reprenant la main sur les permis de construire de 7 communes. Ces dernières étaient très loin des objectifs de logements sociaux qui leur avaient été fixés par l'État. Entretien exclusif avec la préfète, Fabienne Buccio, qui a décidé de restituer cette compétence à 6 maires. |



Chaponnay est la seule commune à qui la préfecture ne rend pas sa compétence. Photo Richard Mouillaud

**En janvier 2024, parce qu'elles étaient loin de leurs objectifs, vous avez décidé de reprendre la compétence d'instruction des permis de construire des logements collectifs de Caluire, Mions, Saint-Genis-Laval, Tassin-la-Demi-Lune, Chaponnay, Chazay-d'Azergues et Saint-Symphorien-d'Ozon. Quel bilan en tirez-vous ?**

**« Aujourd'hui on fait les comptes »**

**Fabienne Buccio** : « On arrive au bout du bilan triennal 2023-2025. Aujourd'hui, on fait les comptes. Sur ces 7 communes, en 2023, 95 logements locatifs sociaux ont été agréés, en 2025, le chiffre est de 637. On a fait 6,7 fois plus en deux ans. Avec la reprise de compétence, au total, 931 logements ont été agréés sur ces communes en 2024-2025.

Je veux souligner le travail réalisé par l'équipe de la DDT (Direction départementale des territoires). Elle a fait au départ l'inventaire des terrains, commune par commune. Elle a travaillé avec Epora (opérateur foncier public d'État), les bailleurs sociaux, les promoteurs. Je rappelle que les promoteurs n'allaient même plus dans ces communes-là car ils savaient qu'on ne les voulait pas. La dynamique est maintenant très bien enclenchée.

Par conséquent, au regard des bons résultats obtenus par les services de l'État et de l'analyse de la situation des communes concernées, j'ai décidé de restituer la compétence de la délivrance des autorisations d'urbanisme à 6 communes sur 7. »



La préfète du Rhône Fabienne Buccio. Photo Nicolas Liponne

**« On n'a jamais rien caché aux maires »**

**Cela a été plus difficile avec certaines communes ?**

**Fabrice Rosay, préfet et secrétaire général de la préfecture** : « Le travail qui a été fait par les services de l'État, c'est aller chercher des projets, les construire, les défendre aussi parce que certains ont pu être contestés devant le juge. Il y a également eu une prise de conscience de maires, qui se sont rendu compte que c'était possible de réaliser les choses de façon équilibrée. »

**Fabienne Buccio** : « On n'a jamais rien caché aux maires. Ils étaient au courant des permis qui étaient déposés, ils donnaient leur avis. Beaucoup de maires ont changé, soit lors des dernières élections, soit en cours de mandat, je pense à Caluire ou Mions. On a eu vraiment un esprit de travail très différent avec les nouveaux maires. Ils savent qu'il faut construire des logements sociaux et ils ont très bien travaillé avec nous. Ça crée une confiance aussi de l'État dans ce qu'ils vont faire.

Il y a une commune qui, après avoir contesté, a joué le jeu et démultiplié ce que l'on faisait, non seulement on lui rend la compétence, mais on la décarence. Elle ne paiera plus d'amende. Il s'agit de Saint-Symphorien-d'Ozon. »

**L'objectif, c'est de rendre à Chaponnay la compétence**

**À quelle commune ne rendez-vous pas la compétence et pourquoi ?**

**Fabienne Buccio** : « C'est une commune qui a évolué, mais pas comme on voudrait. Cela a été plus compliqué avec la mairie de Chaponnay. On va garder la compétence. »

**Vous avez quand même construit dans cette commune ?**

**Fabienne Buccio** : « On a fait des choses, pas autant que l'on aurait voulu, mais on a des perspectives. Il faudra un peu plus de temps. L'objectif, c'est de lui rendre la compétence quand on sentira que la dynamique est là, que des projets qu'on a prévus sortent de terre. »

**Beaucoup disaient que l'État ne ferait pas mieux que les communes. Vous étiez attendue au tournant, vous êtes satisfaite ?**

**Fabienne Buccio** : « C'était la première fois dans ma carrière que j'en étais amenée à cela. On savait qu'il y aurait des critiques, mais il y a une loi, elle doit s'appliquer. On a besoin de logements sociaux. On a des couples qui se séparent, des jeunes qui ont leur premier boulot, pas trop de moyens et qu'il faut loger. On pense aussi à tous ces métiers pompiers, infirmières... qui n'arrivent pas à trouver de logement proche de l'endroit où ils travaillent parce que les loyers sont trop chers... Sur 10 demandes de logement social, une seule est satisfaite dans le Rhône. On ne pouvait pas rester les bras croisés, sinon à quoi sert l'État ? On fait la preuve que c'est possible de construire dans ces communes. Le résultat est là. Ça a produit des effets sur d'autres. J'ai d'ailleurs été amenée, en février 2025, à lever l'arrêté de carence de Genay et de La Mulatière. »

## Le chantier de Perrache entre dans le dur



À terme, le CELP devrait rétablir la continuité entre le sud et le nord de la Presqu'île (crédit : BASE).

La transformation du **pôle d'échanges lyonnais** se traduit dès ce mercredi par des **changements visibles** pour les usagers.

### Rappel des faits

- Lancé en **2018**, le projet « Ouvrons Perrache » vise à transformer en profondeur un site qui constitue une **coupure** entre le nord et le sud de la Presqu'île. Une **1<sup>re</sup> phase**, achevée en **2021**, a déjà permis de créer une **nouvelle entrée** de la gare SNCF côté place des Archives et d'améliorer les **cheminements piétons**.
- En **2025**, le chantier s'est accéléré avec la **démolition partielle de la passerelle** et la fermeture de certains accès. Début **2026**, un cap a été franchi avec le **transfert de la gare routière internationale à Gerland**, qui concentrait jusqu'ici environ **2,5 millions de voyageurs par an**.
- Le site de Perrache se recentre désormais sur les **bus TCL** et les **correspondances locales**.

### Et maintenant ?

- La **phase 2** débute ce mercredi avec la **refonte complète de la gare bus**, appelée à durer jusqu'à **début 2027**. L'objectif est de rendre l'ensemble **plus lisible** et **plus confortable**, dans un espace aujourd'hui jugé peu pratique.
- À terme, **17 quais** seront répartis entre deux zones, côté Rhône et côté Saône, avec de **nouveaux espaces d'attente** et des **dispositifs d'orientation** plus clairs.
- Le chantier s'inscrit dans un projet plus large : créer une **continuité piétonne** entre la place Carnot et la gare SNCF grâce à une **ouverture de 12 mètres** dans le bâtiment.
- Le centre d'échanges doit aussi évoluer en **lieu de vie**, avec **commerces, bureaux, hôtel** et un **jardin panoramique de 3 700 m<sup>2</sup>**.

## Les perturbations

- En attendant, les déplacements sont **bousculés**. À partir d'aujourd'hui, tous les **bus TCL** quittent le côté Saône (**C19, C21, 8, 46, 49, 55, JD10, JD231**) pour être regroupés côté Rhône jusqu'à **début 2027**.
- Plusieurs lignes changent d'itinéraire ou voient leur **terminus modifié**. La **27** est par exemple limitée entre **Cordeliers** et **Villeurbanne**, la **31** ne passe plus par Perrache et s'arrête à **Vieux-Lyon**, tandis que la **63** est tronquée entre **Oullins** et **la Confluence**.
- Certains arrêts disparaissent temporairement, notamment en **Presqu'île**. Pour les **personnes à mobilité réduite**, un **quai dédié** est mis en place. Une **signalétique spécifique** accompagne les flux.

LE PROGRES 30/04/26

## **Arbres de 10 m de haut, arbustes, nichoirs : voici le projet paysager pour le parvis des nouvelles Galeries Lafayette de Bron**

Depuis le lancement du vaste chantier de réhabilitation et d'agrandissement des Galeries Lafayette de Bron, sorti de terre dans les années 1960, une végétalisation nourrie est annoncée autour du site. Objectif : se fondre dans le paysage urbain et les bois alentour.



Le cabinet de paysagistes experts LandAct a travaillé sur une végétalisation du site des Galeries Lafayette pour l'intégrer dans l'environnement urbain, et notamment dans la continuité du bois des Essarts. Photo fournie par Citynove

Depuis plusieurs années, les annonces vont bon train concernant la réhabilitation d'ampleur du site des Galeries Lafayette, entre le boulevard Pinel et l'autoroute A43.

Il y a d'abord eu le chantier du magasin en lui-même. Il a été agrandi (de 27 000 m<sup>2</sup> à 44 000 m<sup>2</sup>) et a rouvert en octobre 2024. Actuellement, c'est l'autre partie du projet, concernant l'enseigne Monoprix et la galerie avec ses 80 nouveaux commerces, qui sont en cours de construction avec une ouverture annoncée pour fin 2026.

### **Après les enseignes commerciales, la végétalisation**

Pour l'heure, pas de nouvelles informations sur les enseignes. Mais plutôt sur les abords du site, afin qu'il devienne « la nouvelle destination shopping premium de Lyon », selon la foncière du groupe Galeries Lafayette.

En effet, Citynove dévoile la végétalisation prévue par le cabinet de paysagistes experts LandAct, « pour permettre à la clientèle de bénéficier de la fraîcheur des arbres, du repos avec des meubles extérieurs et des allées boisées pour traverser le site. »

### **Dans la continuité du bois des Essarts**

Dans la continuité du bois des Essarts « pour une meilleure intégration dans le paysage » et avec la proximité du parc de Parilly, l'ancien parking et les zones de bitume seront remplacés par des zones vertes.

Sont prévus les plantations d'arbres de haute tige de plus de 10 mètres de hauteur sur des zones en pleine terre, ainsi que des arbres en cépée de 5 à 6 mètres, mais aussi des arbustes, des vivaces, de graminées.

Par ailleurs, ont été pensés des massifs de couvre-sol, des zones de prairie fleurie et d'autres engazonnées.

### **Quid de la biodiversité ?**

« Le choix des essences a été pensé pour favoriser la biodiversité en ville », assure Citynove. Les oiseaux pourront compter sur des nichoirs, les insectes sur des hôtels et des pierriers, et les insectes pollinisateurs sur des espèces d'arbres adaptées au climat et au changement climatique. Quant au parvis, il sera conçu pour absorber l'eau de pluie, utile pour nourrir les plantes et rafraîchir l'air ambiant.

Selon Citynove, « dès septembre 2026, le site des Galeries Lafayette sera plus vert à travers cette végétalisation, en harmonie avec son environnement urbain. » Rendez-vous à la rentrée pour le constater.

LE PROGRES 04/05/26

## On peut y perdre 6 points de permis d'un coup : les zones de rencontre se multiplient dans les villes

Elles sont de plus en plus nombreuses dans nos centre-villes. Les zones de rencontre sont pourtant souvent mal comprises et mal utilisées par les automobilistes. L'objectif de ces espaces est de réussir à partager la chaussée entre les piétons et les véhicules. Mais attention, vous pouvez y perdre six points d'un coup, comme nous explique Maître Jean-Baptiste Le Dall, avocat spécialisé en droit routier.



La vitesse est limitée à 20 km/h dans ces zones. Une limitation qui s'applique également aux cyclistes ou utilisateurs d'EPDM comme les trottinettes. Photo Adobestock

D'après l'article R 110-2 du Code de la route, une zone de rencontre est une : « Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules ».

« La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable. »



Me Jean-Baptiste Le Dall/Photo Amélie Marzouk

**Pourquoi voit-on de plus en plus de zones de rencontre ?**

« On croise de plus en plus de zones de rencontre, simplement parce que certaines dispositions contraignent les municipalités. Ils doivent prévoir des espaces pour les cyclistes. Et la zone de rencontre est un moyen de faire coexister les cyclistes, piétons et automobilistes. Il y a aussi une question de coûts. L'aménagement est souvent moins cher que des pistes cyclables etc » rappelle Maître Jean-Baptiste Le Dall.

« La vitesse est limitée à 20 km/h dans ces zones. Une limitation qui s'applique également aux cyclistes ou utilisateurs d'EPDM comme les trottinettes. Évidemment si vous êtes à vélo, vous devrez vous acquitter de l'amende forfaitaire, mais ne perdez pas de points sur votre permis de conduire. » rappelle Maître Jean-Baptiste Le Dall.

**Priorité aux piétons**

« Le plus gros danger vient probablement d'un détail qui n'en est pas un : dans les zones de rencontre, le piéton est toujours prioritaire, encore plus qu'ailleurs dans la ville. Il peut très bien sortir de nulle part, sans avoir à traverser sur un passage clouté par exemple ».

« Si vous passez devant un piéton, vous risquez d'être sanctionné par six points de retrait sur votre permis de conduire, en plus d'une amende. Il convient donc de rouler au pas et de se montrer particulièrement vigilant au sein de ces zones, indiquées par un panneau ». rappelle Maître Le Dall.

LE PROGRES 03/05/26

**Caluire-et-Cuire****Le CIL Bien Vivre au Vernay intègre l'association Non à la Villa Martin**

Au Vernay, plusieurs associations se mobilisent pour préserver le caractère du quartier. Deux d'entre elles se sont réunies récemment.

Après avoir fonctionné quelque temps à bas bruit, le Comité d'intérêt local Bien vivre Au Vernay (CIL BVAV) connaît une nouvelle dynamique. Il a tenu son assemblée générale le 21 avril, autour des enjeux de proximité, de cadre de vie et de développement local sur le quartier. Ce renouveau est notamment dû à la fusion avec l'association Non à la Villa Martin : collectif puis association, né en 2025, d'un refus des riverains de voir, rue Martin-Basse, un permis de construire, passer de 6 à 25 logements, sous l'égide de la préfecture.

Celle-ci avait en effet privé la mairie de cette compétence durant trois ans, face à la carence de la commune en logements sociaux sur la période 2020-2022.

À l'occasion de la réunion de ces deux structures et de l'assemblée générale, les adhérents ont procédé au renouvellement du bureau, désormais composé de Gauthier Blin, pré-



Regroupement de deux associations du Vernay, le CIL est piloté par ce bureau récemment élu. Photo fournie CIL BVAV

sident, Olivia Bouvard, vice-présidente, Michel Thévenot, secrétaire, et Delphine Lemaître, trésorière.

**Faire émerger des projets concrets**

« Notre ambition est claire, annonce le nouveau président : porter la voix des habitants et contribuer activement à l'amélioration du cadre de vie dans la commune. Créé en 2010, notre CIL est aujourd'hui la seule association reconnue par l'Union

des CIL sur le périmètre du Vernay et constitue l'interlocuteur officiel de dialogue avec les collectivités locales. Apolitique, il a un rôle essentiel dans le dialogue entre les habitants, les acteurs locaux et les institutions. Notre ambition est de renforcer cette dynamique, de faire émerger des projets concrets et de continuer à faire du territoire un lieu de vie attractif, engagé et à l'écoute de ses habitants. »

● De notre correspondante  
**Sylvie Silvestre**

Lundi 4 mai 2026

Lyon 5<sup>e</sup>

# Une cycliste chute dans le même virage « très dangereux » montée du Chemin-Neuf

Il était environ 17 heures, ce samedi 2 mai lorsqu'une cycliste a chuté dans la descente de la montée du Chemin-Neuf (Lyon 5<sup>e</sup>), dans le même virage où s'est produit le terrible accident d'une adolescente la semaine dernière. « Il faut vraiment faire quelque chose », lance un riverain.

C'est arrivé une semaine à peine après le terrible accident d'une jeune cycliste qui, âgée de 14 ans, percutait violemment un mur en bas de la montée du Chemin-Neuf (Lyon 5<sup>e</sup>). Ce samedi 2 mai en fin d'après-midi, une jeune femme âgée de 28 ans a chuté « seule » sur son vélo. Plusieurs témoins interrogés sur place, confirment, navrés de constater ces accidents à répétition qui surviennent « toujours au même virage » quand la montée arrive à la hauteur de la rue de la Bombarde.

**« Légèrement blessée elle a été transportée à l'hôpital »**

Selon nos informations, il était environ 17 heures quand l'accident s'est produit et a nécessité l'intervention des pompiers et du Samu. La jeune femme, blessée légèrement, a été transportée à l'hôpital Saint-Luc/Saint-Joseph à Lyon. Ce dimanche matin, le vélo resté sur place semble être en piteux état. « Cela fait deux semaines que je travaille dans le quartier et c'est le deuxième accident qui se produit, avance un commerçant. Et il y en a eu d'autres ». Pour lui, l'entretien du matériel est primordial. « Il faut faire quelque chose, vraiment », assure cette autre commerçante de la rue. « Des accidents, il y en a tout le temps, et toujours au même endroit ». Des riverains évoquent des vitesses « qui dépasseraient les 50 km/h » et des cyclistes qui auraient « du mal à ralentir » arrivés au virage de la montée.



Ce dimanche matin, le vélo resté sur place après l'accident d'un cycliste survenu ce samedi 2 mai en fin d'après-midi. Photo Aline Duret

Après le 1<sup>er</sup> accident, survenu le 26 avril, les interventions se sont multipliées. Pour « trouver

un moyen d'apaiser cet axe ». Le maire Renaissance du 5<sup>e</sup>, Thomas Rudigoz indiquait avoir joint la Métropole et la Ville « dans un esprit constructif ». Dans l'entourage du maire du Lyon Grégory Doucet on évoquait « un renforcement des contrôles de vitesse », ou « l'installation d'une signalétique adaptée ».

**Un aménagement pour « casser la vitesse » ?**  
L'adjoint en charge de Sécurité, Philippe Priéto assurait « la mise en place prochaine d'un affichage pour alerter de la dangerosité de cette voie ». Un aménagement serait en cours de réflexion pour « casser la vitesse des vélos ». De son côté, JCDecaux l'entreprise qui gère Vélo'v rappelait que « l'ensemble des vélos fait l'objet de contrôles réguliers et systématiques ».

« Tout serait à l'étude » a déclaré ces derniers jours le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon. Y compris « une possible réouverture aux voitures » (seuls quelques ayants droit peuvent y circuler depuis juin 2025) ou « un éventuel réaménagement ».

« Tout serait à l'étude » a déclaré ces derniers jours le nouvel exécutif de la Métropole de Lyon. Y compris « une possible réouverture aux voitures » (seuls quelques ayants droit peuvent y circuler depuis juin 2025) ou « un éventuel réaménagement ».

● A. Du. (avec L.L.)

## "Faire toujours mieux" : à Lyon, Dott renforce la sécurité de ses nouvelles trottinettes



Nouvelles trottinettes Dott mises en service en avril 2026. (Clemence Margall)

**Depuis le week-end de Pâques, de nouvelles trottinettes en libre-service Dott sont apparues dans les rues de Lyon. Parmi les innovations proposées par l'opérateur, un système de détection de conduite à deux est désormais intégré aux véhicules pour plus de sécurité.**

Elles reviennent parfois dans l'actualité, le plus souvent lorsqu'un drame survient. Les trottinettes en libre-service sont au fil du temps devenues un marqueur de notre quotidien, que l'on soit un usager régulier ou occasionnel, un automobiliste inquiet lorsqu'il conduit en ville, ou un simple piéton cohabitant parfois avec ce deux-roues électrique sur la voie publique. Mais leur manque supposé de sécurité interroge aussi.

### **Un nouveau système de détection de conduite à deux**

Leur opérateur, Dott, dont le contrat d'exploitation a été reconduit pour quatre ans par la Ville de Lyon en 2023, opère depuis début avril un renouvellement de sa flotte. Le premier depuis la mise en service des trottinettes électriques en 2020. Coût total : 3 millions d'euros pour Dott. Batterie plus performante, nouveau support pour le téléphone, clignotants... Les trottinettes font peau neuve, le tout, en garantissant aussi plus de sécurité. Un système de détection de conduite à deux a, en effet, été installé sur cette nouvelle flotte.

*"Nous sommes en phase de test dans plusieurs villes européennes, dont Lyon. Cela va nous prendre entre 5 et 6 mois pour récupérer les données, les traiter et ajuster les capteurs",* indique Matthieu Faure, directeur de la communication de Dott. À Lyon, *"entre 800 et 1 000 trottinettes"* sont concernées par ces nouvelles fonctionnalités, soit environ 30 % de la flotte. *"Nous avons relevé beaucoup de faux positifs, notamment en Norvège, au niveau des capteurs. Cela nous montre bien que la technologie est encore faillible, mais nous nous améliorons constamment",* précise toujours Matthieu Faure. Une fois les capteurs ajustés, ces nouvelles trottinettes devraient rester en service durant *"plusieurs années."*

**"Faire toujours mieux"**

La Ville de Lyon compte, elle aussi, mettre l'accent sur la sécurité. Selon ses chiffres, la police municipale aurait délivré 271 contraventions à des usagers à trottinette en 2025. *"Nous avons deux axes prioritaires : le respect de l'espace public et la sécurité routière"*, résume ainsi Laurent Bosetti, nouvel adjoint délégué aux Mobilités. Il précise : *"Dans le premier cas, cela concerne le stationnement des trottinettes, mais aujourd'hui, nous pouvons dire que c'est plutôt réussi. On veut maintenir cela. Pour ce qui est de la sécurité, il faut faire toujours mieux."* Laurent Bosetti assure par ailleurs que le plus gros des infractions est commis par des usagers au volant de trottinettes personnelles.

En 2023, la Ville de Lyon avait déjà demandé à Dott de limiter la vitesse de ses véhicules à 20 km/h, soit 5 km/h de moins que la limite légale, avec pour objectif de limiter le nombre d'accidents. Environ 50 accidents de trottinettes sont recensés à Lyon chaque année, pour 4,5 millions de kilomètres parcourus. *"Cela montre bien que le phénomène reste contenu au regard des distances enregistrées"*, souligne encore l'adjoint. La municipalité entend par ailleurs accentuer la sensibilisation auprès du jeune public. *"Nous devons poursuivre nos efforts, sans dogmatisme aucun, mais nous sommes aussi en droit d'avoir des attentes. Pour le moment, je me satisfais de ce qui est fait par Dott"*, assure l'adjoint.

La police municipale devrait donc apporter une attention renforcée aux trottinettes des particuliers. Une première rencontre entre le nouvel adjoint aux Mobilités et Dott doit se tenir ce mois-ci afin de préciser leur feuille de route commune.

France3 Régions 05/05/2026

## "On a près de 10.000 répondants en quatre jours » : la rue Grenette au cœur d'une consultation qui divise les Lyonnais



La rue Grenette, le 4 mai 2026. • © FTV/Claire Cherry-Pellat

**Un an après les aménagements de la rue Grenette, la Ville de Lyon lance une consultation citoyenne pour évaluer leur pertinence et leur appropriation. Près de 10.000 contributions ont été enregistrées en quelques jours, sans que leur contenu n'ait encore été dévoilé.**

Sur la rue Grenette, seuls les piétons, les cyclistes, les bus et les taxis se croisent. Un an après ces nouveaux aménagements, la Ville de Lyon lance une consultation pour trancher. *"On souhaitait recueillir l'avis des Lyonnaises et des Lyonnais, mais aussi des personnes extérieures"*, explique Laurent Bosetti, adjoint aux mobilités. La démarche vise à mesurer la pertinence des aménagements et le ressenti autour du projet "Presqu'île à vivre".

En quatre jours, près de 10.000 personnes ont répondu. La Ville ne communique pas encore les résultats. Elle évoque la nécessité de ne pas influencer les prochains répondants et de traiter les réponses qualitatives. Elle demande également que l'évaluation partenariale prévue initialement un an après la mise en place du dispositif avec la Métropole et Sytral mobilités soit maintenue.

### **Des enjeux économiques et de mobilité**

Certains commerçants évoquent une baisse de fréquentation. Laurent Bosetti appelle à replacer ces difficultés dans un contexte plus large et cite le développement du e-commerce et un pouvoir d'achat en recul. Il insiste sur la nécessité *"d'objectiver"* l'impact réel des aménagements. L'élus rappelle que 90.000 usagers des transports en commun empruntent chaque jour les lignes passant par la rue Grenette. Selon lui, ces flux constituent un atout pour l'activité commerciale, et prend pour exemple des villes européennes où la piétonnisation favorise le commerce.

### **Une réouverture soutenue par la Métropole**

La Métropole de Lyon, prise par la droite aux écologistes en mars dernier, prévoit de rouvrir la rue aux voitures. Une orientation contestée par la Ville, qui demande à attendre les résultats de l'évaluation.

Pierre Oliver, vice-président de la Métropole en charge de la voirie, défend cette réouverture. Il affirme être interpellé "*depuis plusieurs mois*" par des habitants demandant de faciliter la traversée de la Presqu'île. Il s'appuie sur les résultats électoraux du 2e arrondissement pour légitimer cette position. "*Les urnes ont parlé*" déclare-t-il. Pour lui, il s'agit d'appliquer un programme visant à faire cohabiter les modes de transport.

### **Des critiques sur les conditions de circulation**

Des habitants évoquent des difficultés de circulation et des détours. Pierre Oliver pointe aussi des problèmes de sécurité. Il décrit une succession de bus rendant certaines traversées "*impossibles*". Il estime également que les embouteillages sur le quai Saint-Antoine sont liés à la fermeture de la rue Grenette.

### **Usagers et commerçants partagés**

Du côté des usagers, les avis divergent. Un utilisateur des transports en commun redoute "*une catastrophe*" en cas de retour des voitures. Il craint une perte de priorité pour les bus et des retards. Il met en avant un "*apaisement*" depuis les aménagements et une baisse de la pollution visible sur les façades.

Un commerçant de la rue Grenette dresse un constat différent. "*Aujourd'hui, tel que c'est, ça ne fonctionne pas*". Il observe une baisse de fréquentation en semaine et soutient la réouverture. Le vendeur estime que le retour des voitures pourrait attirer une clientèle extérieure et relancer l'activité. La situation économique de sa boutique s'est dégradée et il a dû réduire ses effectifs.

### **Une décision attendue**

La Métropole doit préciser le calendrier d'une éventuelle réouverture dans les prochaines semaines. En attendant, la consultation se poursuit pour alimenter les échanges entre les institutions et faire évoluer le projet.

*Article rédigé avec le reportage de Carla Genévrier et Claire Cherry-Pellat.*

## « Une démarche préventive » : après un contrôle fiscal, les Puces du canal placées en procédure de sauvegarde

À la suite d'un contrôle fiscal et de son lourd impact financier, le marché aux puces villeurbannais fait désormais l'objet d'une procédure de sauvegarde. Le but : sauver l'activité et les emplois qui en dépendent.



Les Puces du canal ont fêté leurs 30 ans l'an dernier. Photo d'archives Ingrid Moya

C'est la conclusion de difficultés financières qui se sont accumulées. Les Puces du canal, deuxième plus grand marché aux puces de France, viennent d'être placées en procédure de sauvegarde judiciaire.

### « Une décision dans le cadre d'une gestion responsable »

Une démarche moins menaçante qu'elle n'en a l'air pour l'avenir de cette institution villeurbannaise, si l'on croit son patron, Stephan Blanchet : « C'est une décision qui s'inscrit dans le cadre d'une gestion responsable. Il faut y voir une démarche préventive pour sécuriser notre activité et protéger les 900 emplois qui y sont directement ou indirectement liés. »

Et de mentionner un contrôle fiscal comme déclencheur de cette décision : « Ce contrôle s'est soldé par une forte hausse de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises. Or, ce sont des hausses que nous n'avons pas souhaité répercuter sur nos marchands. »

### L'activité est « plutôt bonne »

La procédure de sauvegarde, ordonnée par le tribunal des activités économiques de Lyon, devrait ainsi permettre de geler les créances de la structure et d'éviter d'aggraver ses difficultés financières.

De quoi permettre aux Puces du canal de reprendre leur souffle, d'autant que selon Stephan Blanchet, l'activité est loin d'être en berne : « Elle est même plutôt bonne. Compte tenu des problématiques liées au pouvoir d'achat, il y a un véritable engouement pour les puces. On affiche une fréquentation d'environ 500 000 visiteurs par an. »

Les Puces du canal occupent un espace de six hectares et rassemblent pas moins de 200 marchands. Trois fois par semaine, les jeudis, samedis et dimanches, les chineurs peuvent s'y rendre en quête de bonnes affaires.

Référence incontournable des loisirs villeurbannais, le site a ouvert en 1995 et propose de nombreux objets d'époque, des meubles aux vêtements, en passant par des livres ou des disques anciens.

LYON CAPITALE 06/05/26



Les affiches ont été retrouvées sous le pont d'accès au tunnel de Fourvière.

## **Circulation très perturbée à Lyon : plusieurs axes fermés dès ce week-end**

**Les grands travaux se poursuivent sur les axes majeurs de l'agglomération lyonnaise. Plusieurs fermetures totales débutent ce jeudi 7 mai au soir.**

Les automobilistes lyonnais vont devoir s'armer de patience. La Direction interdépartementale des routes Centre-Est et la Métropole de Lyon engagent une nouvelle phase de travaux d'ampleur sur les viaducs de Pierre-Bénite, le tunnel sous Fourvière et plusieurs axes structurants de l'agglomération.

Ces opérations entraîneront la fermeture complète de portions de la M6, de la M7 et de l'A7, ainsi que du tunnel sous Fourvière et des trémies de Perrache, lors de plusieurs week-ends du mois de mai.

### **Quatre week-ends de coupures programmés**

Les restrictions débuteront jeudi 7 mai à 22 heures, et se poursuivront aux dates suivantes :

- du 7 mai à 22 h au 11 mai à 6 h
- du 13 mai à 22 h au 18 mai à 6 h
- du 22 mai à 22 h au 26 mai à 6 h
- du 29 mai à 22 h au 1er juin à 6 h

Durant ces périodes, la circulation sera interdite :

- dans les deux sens entre l'échangeur de Valvert (M6) et l'échangeur 1 de la M7 ;
- sur l'A7 dans le sens Paris → Marseille entre Pierre-Bénite et Saint-Fons ;
- sur la M6 entre la porte de Valvert et Lyon-Centre, en raison des interventions dans le tunnel sous Fourvière et les trémies de Perrache.

### **Des itinéraires de contournement recommandés**

Les autorités invitent les usagers à éviter le secteur et à privilégier les grands axes de transit situés à l'est de l'agglomération comme l'A46 + N346 (rocade Est), le Boulevard périphérique nord + D383 (périphérique Laurent-Bonnevay) ou enfin l'A46 + A42 + D383.

Pour rejoindre l'A7 vers Marseille depuis le pont de Pierre-Bénite, un itinéraire alternatif est conseillé via l'A450 (Brignais), la RD342 (Rive-de-Gier) puis l'A47 (Givors). La Métropole assure que ces fermetures ont été planifiées afin de limiter l'impact sur le trafic, en s'appuyant sur la baisse de fréquentation observée lors des week-ends prolongés et jours fériés.

### **Une étape clé des chantiers en cours**

Cette séquence marque l'une des dernières phases importantes de la réhabilitation des viaducs de Pierre-Bénite, engagée depuis début 2025.

Dans le tunnel sous Fourvière, plusieurs interventions lourdes sont prévues : réparation des murs côté Paris-Marseille, réfection de 150 mètres de tunnel, remplacement complet de l'éclairage dans les deux sens et opérations de séchage des bétons nécessitant une interruption prolongée de la circulation.

Aux trémies de Perrache, deux bornes à incendie seront installées avec reprise complète de l'alimentation en eau. Des travaux de démolition et de réfection du pôle bus sont également programmés. Enfin, la fermeture permettra l'abattage d'un platane situé quai Perrache, jugé dangereux pour les usagers.

**Lyon**

# Quartier de la Part-Dieu: qui sont ceux qui y vivent et y travaillent?

À l'occasion des 50 ans du centre commercial de la Part-Dieu, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) régional s'est livré à une analyse des activités dans ce pôle majeur mais aussi plus largement dans le quartier. Il s'est aussi penché sur le profil des salariés, très contrasté.

● **Une étude sur la Part-Dieu, pourquoi?**

La célébration du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'inauguration du centre commercial de la Part-Dieu, en septembre dernier, a amené l'Insee (l'Institut national de la statistique et des études économiques) Auvergne Rhône-Alpes à se pencher sur l'activité économique de ce pôle majeur, présenté comme « le plus grand centre commercial d'Europe continentale » mais aussi sur celle du quartier. Les résultats de l'étude, présentés ce mercredi 6 mai à Lyon, permettent de mettre en avant des activités économiques tournées à 58 % vers le commerce et à 12 % vers l'hébergement-restauration pour le centre commercial.

Le quartier de la Part-Dieu est en revanche dominé à 20 % par des activités d'administration publique et à 14 % par des activités spécialisées, scientifiques et techniques. À Lyon au global, ces deux derniers pans pèsent respectivement



Selon une étude de l'Insee, les salariés du centre commercial Westfield Part-Dieu présentent un profil différent par rapport aux autres salariés du quartier. Les profils sont plus jeunes, plus féminins; plus précaires avec également plus de temps partiels. Photo d'illustration Joël Philippon

pour 14 et 12 % de l'activité.

● **Un quartier d'affaires plus qu'un quartier résidentiel**

S'appuyant sur des chiffres de fin 2019, voire début 2020 – soit avant covid – l'étude de l'Insee donne une photographie qui pourrait sembler légèrement dépassée. « C'est un millésime qui date un peu », indique Ivan Debouzy, chef de projet de l'action régionale de l'Insee, évoquant en guise

d'explications des questions de disponibilité des sources géolocalisées. « Les messages structurels restent cependant disponibles quelques années après. »

Dans le détail des chiffres, le quartier de la Part-Dieu compte 44 000 salariés dont 5 000 au centre commercial (161 300 m<sup>2</sup> de surface commerciale utile). Il accueille 2 340 établissements (286 pour le centre commercial) et englobe 25 700 habitants.

● **Qui sont les salariés?**

Si l'on se penche sur les visages des actifs, des disparités apparaissent. Dans le centre commercial, la prédominance des commerces et de la restauration « influence fortement le profil des salariés », note l'Insee AuRa.

Ils sont plus souvent employés, à 58 % ; ils sont aussi très jeunes avec 49 % de moins de 30 ans. Près d'un tiers d'entre eux est à temps partiel et peu rémunéré. Les femmes

sont plus largement représentées. Le salaire net mensuel médian en équivalent temps plein se situe à 1 670 €.

Plus largement dans le quartier de la Part-Dieu, l'Insee recense 40 % de cadres, 24 % de moins de 30 ans et 16 % de temps partiels. L'Institut évoque un salaire net mensuel médian à 2 350 €. Les activités sont plus diversifiées. Le commerce ne concerne que 10 % des salariés et la restauration 4 %.

● **D'où viennent-ils?**

« Dans le centre commercial, 42 % des salariés résident à Lyon (surtout dans les 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements). Les actifs travaillant dans le quartier y habitent moins souvent (35 %) », développe l'Insee AuRa. Les salariés du quartier sont même 33 % à habiter en dehors de la métropole de Lyon (contre 22 %), principalement dans le reste du Rhône et ses départements limitrophes.

Pour Jérôme Harnois, directeur régional de l'Insee, la présence de transports en commun solides et d'une gare de la Part-Dieu accueillant « 150 000 personnes par jour », y est pour beaucoup. Sur la métropole de Lyon, « 28 % des emplois sont occupés par des actifs hors métropole de Lyon », complète le directeur.

● **Valérie Bruno**